



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRACES
DU 04 AVRIL 2014**



Date de la convocation : 31 mars 2014

Présidence de : Mr Yannick LE GOFF, Maire

Présents : Mr LE GOFF – Maire, Mr LASBLEIZ, Mme BRIAND, Mr HUBERT, Mme DANIEL, Mr LACHIVER – Adjoints au Maire, Mesdames BARRACHIN, COMMAULT, GIRONDEAU, MOURET, SALIOU, CORRE, GUILLOU, Messieurs CRASSIN, LE COZ, Daniel LE GUEN, PERU, BOLLOCH

Absent excusé : Mr Serge LE GUEN

Pouvoir avait été donné par : Mr LE GUEN Serge à Mme GUILLOU Monique

Secrétaire de Séance : Mme Victoria GIRONDEAU



1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2014

(Cf. document annexe)

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont des remarques à formuler sur le procès verbal du 28 mars dernier. Il fait savoir qu'il a pris acte de la remarque de Madame GUILLOU sur la question du développement économique au niveau communal ainsi que de la demande de précision de Madame CORRE sur les secteurs d'habitation des nouveaux élus.

2 - ELECTION DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Délibération n° 26/2014

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il entend conférer les délégations suivantes aux adjoints :

- 1^{er} adjoint : affaires générales (en l'absence du maire) et finances
2^{ème} adjoint : Jeunesse, communication et animation culturelle
3^{ème} adjoint : travaux, Urbanisme, bâtiments communaux et développement durable
4^{ème} adjoint : Développement économique et commission du personnel,
5^{ème} adjoint : Affaires scolaires et périscolaires

Monsieur le Maire propose l'élection de délégués au sein du Conseil Municipal. Ces conseillers délégués bénéficieront de délégations différentes de celles conférées aux adjoints.

Il propose l'élection de 4 conseillers délégués pour les missions suivantes :

- Animation et centre de loisirs
- Sports et associations
- Voirie et relations avec la population
- Culture et patrimoine

☞ Désignation du conseiller délégué à l'animation et au centre de loisirs

Monsieur le Maire propose Madame Victoria GIRONDEAU comme conseillère déléguée chargée de l'Animation et du Centre de Loisirs. Il demande s'il y a d'autres candidats.

Il est procédé à un vote à bulletins secrets dont le résultat est le suivant :

	Voix
GIRONDEAU V	19

Madame GIRONDEAU est élue en qualité de conseillère déléguée chargée de l'animation et du centre de loisirs.

☞ Désignation du conseiller délégué aux sports et aux associations

Monsieur le Maire propose Monsieur Patrick CRASSIN comme conseiller délégué chargé des sports et des associations. Il demande s'il y a d'autres candidats.

Il est procédé à un vote à bulletins secrets dont le résultat est le suivant :

	Voix
CRASSIN P	19

Monsieur CRASSIN est élu en qualité de conseiller délégué chargé des sports et des associations.

☞ Désignation du conseiller délégué à la voirie et aux relations avec la population

Monsieur le Maire propose Monsieur Jean Yves PERU comme conseiller délégué chargé de la voirie et des relations avec la population.

Il est procédé à un vote à bulletins secrets dont le résultat est le suivant :

	Voix
PERU JY	19

Monsieur PERU est élu en qualité de conseiller délégué chargé de la voirie et des relations avec la population.

☞ Désignation du conseiller délégué à la culture et au patrimoine

Monsieur le Maire propose Monsieur Daniel LE GUEN comme conseiller délégué chargé de la culture et du patrimoine.

Il est procédé à un vote à bulletins secrets dont le résultat est le suivant :

	Voix
LE GUEN D	19

Monsieur LE GUEN est élu en qualité de conseiller délégué chargé de la culture et du patrimoine.

3 - ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DANS DIVERS ORGANISMES EXTERIEURS

☞ Élection des délégués au conseil d'administration du collège Albert Camus
Délibération n° 27/2014

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Conseil d'administration du collège.

Après vote à bulletins secrets et à l'unanimité :

- Monsieur Alain LACHIVER (titulaire)
- Madame Éliane DANIEL (Suppléante)

sont désignés pour représenter la commune.

☞ Élection des délégués au Syndicat Départemental d'Électricité (SDE 22) -
délibération n° 28/2014

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune doit désigner un délégué titulaire et un suppléant pour cet organisme.

Après vote à bulletins secrets et à l'unanimité :

- Monsieur Jean HUBERT (titulaire)
- Monsieur Alain LACHIVER (suppléant)

sont désignés pour représenter la commune.

☞ Élection d'un délégué au comité de service aux personnes - Délibération n° 29/2014

Monsieur le Maire informe qu'un délégué titulaire doit être désigné pour siéger au sein du comité.

Après vote à bulletins secrets et à l'unanimité :

- Madame Éliane DANIEL est désignée pour représenter la commune.

☞ Association Communautaire de Découverte des Activités Sportives et Culturelles (ASDASC) - Délibération n° 30/2014

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune doit désigner un délégué titulaire et un suppléant pour cet organisme.

Après vote à bulletins secrets et à l'unanimité :

- Monsieur Patrick CRASSIN (titulaire)
- Monsieur Christian LE COZ (suppléant)

sont désignés pour représenter la commune

☞ Comité local pour le logement - Délibération n° 31/2014

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune doit désigner un délégué titulaire et un suppléant pour cet organisme.

Après vote à bulletins secrets et à l'unanimité

- Madame Nolwenn BRIAND (titulaire)
- Monsieur Michel LASBLEIZ (suppléant)

Sont désignés pour représenter la commune.

☞ Foyer des Jeunes Travailleurs - Délibération n° 32/2014

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune doit désigner un délégué titulaire et un suppléant pour cet organisme.

Après vote à bulletins secrets et à l'unanimité :

- Monsieur Yannick LE GOFF (titulaire)

- Monsieur Michel LASBLEIZ (suppléant)

sont désignés comme délégués au Foyer des Jeunes Travailleurs

☞ Comité National d'Action Sociale (CNAS) - Délibération n° 33/2014

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune doit désigner un délégué titulaire pour cet organisme qui gère les œuvres sociales en faveur du personnel en activité et retraité des collectivités territoriales.

Par ailleurs, le personnel est représenté par un agent, en l'occurrence Madame RÉAUDIN qui est également correspondante de l'organisme. Il est demandé au conseil municipal de renouveler sa désignation.

Après vote à bulletins secrets et à l'unanimité

- Madame Éliane DANIEL est désignée pour représenter la commune.

Madame RÉAUDIN est reconduite dans ses fonctions de représentante et de correspondante.

☞ Désignation d'un correspondant défense - Délibération n° 34/2014

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la commune doit désigner un correspondant défense.

Après vote à bulletins secrets et à l'unanimité :

- Monsieur Jean Yves PERU est désigné pour représenter la commune.

est désigné pour représenter la commune

4 - FORMATION DE COMMISSIONS MUNICIPALES

Délibération n° 35/2014

Monsieur le Maire rappelle que les commissions sont formées librement par le Conseil Municipal. Le maire et les adjoints feront partie de toutes les commissions. Il propose que chaque commission soit constituée de 8 élus de la majorité et de 2 élus de la minorité.

Après vote à bulletins secrets et à l'unanimité les commissions sont composées de la façon suivante :

➤ Commission des finances

Mr LE GOFF, Mr LASBLEIZ, Mme BRIAND, Mr HUBERT, Mme DANIEL, Mr LACHIVER, Mme GIRONDEAU, Mr D. LE GUEN, Mme GUILLOU et CORRE

➤ Commission des travaux

Mr LE GOFF, Mr LASBLEIZ, Mme BRIAND, Mr HUBERT, Mme DANIEL, Mr LACHIVER, Mme BARRACHIN, Mr PERU, Mme Corre et Mr BOLLOCH

➤ Commission urbanisme

Mr LE GOFF, Mr LASBLEIZ, Mme BRIAND, Mr HUBERT, Mme GIRONDEAU, Mr D. LE GUEN, Mme SALIOU, Mme BARRACHIN, Mr BOLLOCH et Mme GUILLOU

➤ Commission sports et associations

Mr LE GOFF, Mr LASBLEIZ, Mme BRIAND, Mr HUBERT, Mr D. LE GUEN, Mme SALIOU, Mr CRASSIN, Mr LE COZ, Mr BOLLOCH et Mr S. LE GUEN

➤ Commission du personnel

Mr LE GOFF, Mr LASBLEIZ, Mme BRIAND, Mr HUBERT, Mme DANIEL, Mr LACHIVER, Mr PERU, Mme MOURET, Mme GUILLOU, Mme CORRE

➤ Commission environnement et cadre de vie

Mr LE GOFF, Mr LASBLEIZ, Mme BRIAND, Mr HUBERT, Mme DANIEL, Mr LACHIVER, Mme COMMAULT, Mme MOURET, Mr S. LE GUEN, Mr BOLLOCH

➤ Commission communication et information

Mr LE GOFF, Mr LASBLEIZ, Mme BRIAND, Mr HUBERT, Mme DANIEL, Mr LACHIVER, Mr D. LE GUEN, Mr LE COZ, Mme CORRE, Mr S. LE GUEN

➤ Commission jeunesse - animation et Centre de loisirs

Mr LE GOFF, Mr LASBLEIZ, Mme BRIAND, Mr HUBERT, Mme DANIEL, Mr LACHIVER, Mme GIRONDEAU, Mr CRASSIN, Mr BOLLOCH et Mr S. LE GUEN

➤ Commission bibliothèque

Mr LE GOFF, Mr LASBLEIZ, Mme BRIAND, Mr HUBERT, Mme DANIEL, Mme SALIOU, Mme COMMAULT, Mme MOURET, Mr S. LE GUEN, Mme CORRE

➤ Commission scolaire et périscolaire

Mr LE GOFF, Mr LASBLEIZ, Mme BRIAND, Mr HUBERT, Mme DANIEL, Mr LACHIVER, Mme SALIOU, Mr LE COZ, Mme CORRE, Mme GUILLOU

➤ Commission culture et patrimoine

Mr LE GOFF, Mr LASBLEIZ, Mme BRIAND, Mr HUBERT, Mme DANIEL, Mr D. LE GUEN, Mme BARRACHIN, Mme MOURET, Mr S. LE GUEN, Mme CORRE

➤ Commission relations avec la population

Mr LE GOFF, Mr LASBLEIZ, Mme BRIAND, Mr HUBERT, Mr LACHIVER, Mr D. LE GUEN, Mr PERU, Mr LE COZ, Mme GUILLOU, Mme CORRE

➤ Commission relations avec les artisans, commerçants et industriels

Mr LE GOFF, Mr LASBLEIZ, Mme BRIAND, Mr HUBERT, Mme DANIEL, Mr LACHIVER, Mme BARRACHIN, Mme COMMAULT.

Les membres de la minorité ayant demandé un délai supplémentaire pour désigner leurs deux représentants, la commission sera constituée définitivement lors d'un prochain conseil municipal.

➤ Commission révision du PLU

Mr LE GOFF, Mr HUBERT, Mr LACHIVER, Mr D. LE GUEN, Mme SALIOU, Mr PERU, Mme GUILLOU, Mme CORRE

➤ Commission d'Appel d'Offres - Délibération n° 36/2014

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que cette commission est un organe collégial qui intervient obligatoirement dans les procédures formalisées des marchés publics (appel d'offres, marché négocié ou dialogue compétitif) et facultativement dans les procédures adaptées. Elle a voix délibérative. Cette commission est constituée du Maire, président, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants, pour les communes de moins de 3 500 habitants, selon l'article 22 du code des marchés publics.

Monsieur le Maire propose de désigner par vote à bulletins secrets, les membres titulaires et suppléants de cette commission.

Après vote à bulletins secrets et à l'unanimité, la commission d'appel d'offres est composée de :

Président : Yannick LE GOFF

Membres titulaires : Mr LASBLEIZ, Mr HUBERT, Mme GUILLOU
Membres suppléants : Mme BARRACHIN, Mr PERU, Mr BOLLOCH

➤ Centre Communal d'Action Sociale - Délibération n° 37/2014

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'élire six délégués de la commune en plus du Maire, président.

Le conseil décide de porter à 6 le nombre de conseillers appelés à siéger au CCAS.

Après vote à bulletins secrets et à l'unanimité, sont désignés au sein du CCAS de Grâces, Mme DANIEL, Mr CRASSIN, Mme BARRACHIN, Mme COMMAULT, Mme GUILLOU et Mr PERU.

5 - DÉLÉGATION AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 38/2014

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal peut, en application de L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, lui déléguer différentes attributions. Les décisions que le Maire est amené à prendre par délégation du Conseil Municipal font l'objet d'un compte rendu à chaque réunion de celui-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et en vertu de L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, décide de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes et de lui donner pouvoir :

- ◆ de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- ◆ de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- ◆ d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- ◆ de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- ◆ de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- ◆ d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune soit titulaire ou délégataire, et lorsque la commune en est titulaire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal.
- ◆ intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées par elle, dans les cas définis par le conseil municipal
- ◆ de signer tout devis, autres que les marchés publics, inférieur à 4 000 € HT, à charge pour lui de rendre compte lors de chacune des réunions de conseil (article L 2122-23 du C.G.C.T) et dans la limite des crédits disponibles.

et de conférer ces attributions au premier adjoint si Monsieur le Maire devait être amené à s'absenter.

6 - INDEMNITES DES ELUS

Délibération n° 39/2014

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de maires et maires adjoints sont fixées par l'article L.2123-20 du code général des collectivités territoriales, par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Monsieur le Maire poursuit en indiquant que l'article L.2123-23-1 fixe le taux maximal en pourcentage, selon la tranche démographique de la commune. Pour les communes de 1 000 à 3 499 habitants, tranche dont fait partie la commune de Grâces, le pourcentage maximal est de 43 % de l'indice 1015, ce qui donne un montant brut de 1 634.63 € au 1^{er} mars 2014.

Pour les Maires Adjointes, les indemnités sont fixées par l'article L.2123-23, elles sont au maximum de 16,50 % de l'indice 1015, ce qui donne un montant brut maximum de 627.24 € au 1^{er} mars 2014.

Afin de pouvoir allouer une indemnité aux conseillers délégués, Monsieur le Maire propose de diminuer son indemnité et celles des 5 adjoints de la manière suivante :

- Taux de l'indemnité du Maire fixé à 40 % de l'indice 1015
- Taux de l'indemnité du 1^{er}, du 2^{ème} et du 3^{ème} adjoint à 15.50 % de l'indice 1015
- Taux de l'indemnité du 4^{ème} et du 5^{ème} adjoint à 8.5 % de l'indice 1015

Le taux de l'indemnité de fonction des 4 conseillers délégués serait quant à lui de 5.5 % de l'indice 1015.

Cette répartition permet de ne pas dépasser l'enveloppe globale des indemnités du maire et des adjoints.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

- ☞ fixer à 40 % de l'indice 1015 le taux de l'indemnité du Maire au taux de 40 %
- ☞ fixer à 15.50 % de l'indice 1015 le taux de l'indemnité des 3 premiers adjoints,
- ☞ fixer à 8.50 % de l'indice 1015 le taux de l'indemnité des 2 derniers adjoints,
- ☞ d'allouer une indemnité de fonctions aux taux de 5.5 % de l'indice 1015 aux conseillers municipaux délégués,
- ☞ de fixer la date de départ du versement de ces indemnités au 1^{er} avril 2014,
- ☞ de verser ces indemnités mensuellement,

☞ de prévoir le financement à l'article D6531 – indemnités – de la section de fonctionnement du budget primitif 2014

7 – **QUESTIONS DIVERSES**

➤ Séances des conseils municipaux

Madame CORRE souhaite savoir si les séances du conseil municipal auront lieu dorénavant le vendredi soir.

Monsieur le Maire lui répond qu'on y réfléchit encore.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.

COMMUNE DE GRACES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 AVRIL 2014

N° Délibération	Nomenclature		Objet de la délibération	n° page
	n°	Thème		
26/2014	5.1	Election exécutif	Elections des conseillers délégués	1
27/2014	5.3	Désignation de représentants	Elections des délégués au conseil d'administration du collège Albert Camus	3
28/2014	5.3	Désignation de représentants	Elections des délégués au Syndicat Départemental d'Electricité 22	3
29/2014	5.3	Désignation de représentants	Election d'un délégué au comité de service aux personnes	4
30/2014	5.3	Désignation de représentants	Election d'un délégué à l' Association Communautaire de Découverte des Activités Sportives et Culturelles	4
31/2014	5.3	Désignation de représentants	Election d'un délégué au Comité local pour le logement	4
32/2014	5.3	Désignation de représentants	Election d'un délégué au Foyer des Jeunes Travailleurs	4
33/2014	5.3	Désignation de représentants	Election d'un délégué au CNAS	5
34/2014	5.3	Désignation de représentants	Désignation d'un correspondant Défense	5
35/2014	5.2	Fonctionnement des assemblées	Formation des commissions municipales	5
36/2014	5.2	Fonctionnement des assemblées	Constitution de la commission d'appel d'offres	7
37/2014	5.2	Fonctionnement des assemblées	Désignation des élus au CCAS	8
38/2014	5.4	Délégation de fonctions	Délégation au maire de certaines attributions du conseil municipal	8
39/2014	5.6	Exercice des mandats locaux	Indemnités des élus	9

Mr Yannick LE GOFF

Mr Michel LASBLEIZ

Madame Nolwenn BRIAND

Mr Jean HUBERT

Mme Eliane DANIEL

Mr Alain LACHIVER

Mme Brigitte BARRACHIN

Mme Marie Angèle COMMAULT

Mr Patrick CRASSIN

Mme Victoria GIRONDEAU

Mr Christian LE COZ

Mr Daniel LE GUEN

Mme Patricia MOURET

Mr Jean Yves PERU

Mme Sylvie SALIOU

Mr Jean Pierre BOLLOC'H

Mme Isabelle CORRE

Mme Monique GUILLOU

Mr Serge LE GUEN